

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Pays des
Paillons

2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 Présentation de L'EPCI..... | 1 |
| 1.1 Présentation générale | 1 |
| 1.2 Périmètre géographique | 2 |
| 1.3 Le conseil communautaire | 2 |
| 1.3.1 Les élus communautaires en 2022..... | 2 |
| 1.4 Le bureau | 5 |
| 1.4.1 Composition du Bureau | 5 |
| 1.4.2 Fonctionnement du Bureau | 6 |
| 1.5 Les commissions..... | 6 |
| 1.5.1 Les neuf commissions : | 7 |
| 1.5.2 Les groupes de travail | 7 |
| 2 Exercice des compétences obligatoires | 8 |
| 2.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire..... | 8 |
| 2.1.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT)..... | 8 |
| 2.1.2 Projet de grappes photovoltaïques..... | 8 |
| 2.1.3 Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques..... | 9 |
| 2.1.4 Reconversion du site à Lafarge à Contes : | 9 |
| 2.1.5 Plan vélo..... | 9 |
| 2.1.6 Ferme de la Sousta..... | 9 |
| 2.2 Actions de développement économique..... | 10 |
| 2.2.1 Soutien à l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) : | 10 |
| 2.2.2 Le Samedi de la Crée..... | 10 |
| 2.2.3 Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs | 10 |
| 2.2.4 Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram..... | 11 |
| 2.2.5 Développement touristique..... | 11 |
| 2.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions | 14 |
| 2.4 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage | 15 |
| 2.5 Collecte et traitement des déchets des ménagés et déchets assimilés..... | 15 |
| 2.5.1 Service de gestion des déchets | 15 |
| 2.5.2 Les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) | 15 |
| 2.5.3 Le tri sélectif..... | 16 |
| 2.5.4 La distribution de composteurs | 16 |
| 2.5.5 Les encombrants..... | 16 |
| 2.5.6 Les déchetteries | 17 |
| 3 Exercice des compétences supplémentaires :..... | 18 |
| 3.1 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire | 18 |
| 3.1.1 Route du Rémaurian | 18 |
| 3.1.2 Route des Mortissons | 18 |
| 3.1.3 Route de la Roseyre | 18 |
| 3.2 Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire | 19 |
| 3.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs | 19 |
| 3.3.1 Les salles de spectacles communautaires : | 19 |
| 3.3.2 Les chapiteaux | 20 |
| 3.3.3 La Maison de la Musique et de la Danse | 21 |
| 3.3.4 Salle communautaire l'Escale | 22 |



| | | |
|------------|--|-----------|
| 3.4 | Maison France Services | 22 |
| 3.5 | Enfance et jeunesse..... | 23 |
| 3.5.1 | Petite enfance | 23 |
| 3.5.2 | Établissements d'Accueil du Jeune Enfant | 24 |
| 3.5.3 | Le relais petite enfance (R.P.E) | 26 |
| 3.5.4 | Enfance et jeunesse | 28 |
| 3.5.5 | Accueil de loisir | 28 |
| 3.6 | Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics | 32 |
| 3.7 | Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques..... | 32 |
| 3.7.1 | Déploiement de la fibre optique | 32 |
| 4 | Les fonctions supports..... | 32 |
| 4.1 | Finances | 32 |
| 4.1.1 | Budget principal | 33 |
| 4.1.2 | Budget annexe | 34 |
| 4.1.3 | Dette | 34 |
| 4.1.4 | Extinction de la dette | 35 |
| 4.1.5 | Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence..... | 35 |
| 4.2 | Ressources Humaines | 36 |
| 4.2.1 | Organigramme | 36 |
| 4.2.2 | Répartition du personnel par sexe | 37 |
| 4.2.3 | Répartition du personnel par catégorie | 37 |
| 4.2.4 | Répartition du personnel par service..... | 38 |
| 4.2.5 | Pyramide des âges des agents | 38 |
| 4.2.6 | Formation | 38 |
| 4.2.7 | Les Ressources Humaines en chiffres | 39 |
| 4.2.8 | Faits marquants : | 39 |
| 4.3 | Administration | 40 |
| 4.3.1 | Commande publique | 40 |
| 4.3.2 | Externalisation des achats | 41 |
| 4.3.3 | Gestion des documents : | 41 |
| 4.3.4 | Communication..... | 42 |



1 Présentation de L'EPCI

1.1 Présentation générale

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a été créée le 17 décembre 2003 en regroupant 11 communes :

Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peillon et Touët-de-l'Escarène.

Le 1er avril 2010, la commune de Peille a intégré la CCPP.

Le 1er janvier 2014, la commune de Coaraze a elle aussi rejoint la collectivité.

Le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons est Cyril PIAZZA, élu le 10 novembre 2021.

Le 1er janvier 2022 les communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille sortent de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons s'étend sur 212,75 km² et regroupe une population avoisinant 21 565 habitants.

Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) gère des compétences que lui ont transférées les onze communes :

- L'aménagement de l'espace
- L'enfance et la jeunesse
- Le développement économique pour promotion du tourisme et de l'emploi
- Les gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- L'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- La politique du logement et cadre de vie
- L'entretien des voiries communautaires
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires
- Le schéma de déplacements et de transports communautaires
- L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Cette collectivité territoriale permet de doter l'ensemble du territoire d'équipements structurants répondant aux besoins de la population tels que : les crèches, les salles de spectacle, les locaux sportifs de loisirs et culturels, mais aussi les exploitations agricoles, tout en veillant à la protection de l'environnement et du cadre de vie.



1.2 Pérимètre géographique

Le **1er janvier 2022**, les communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille sortent de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons représente les onze communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Coaraze, Contes, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët-de-l'Escarène.

La collectivité est représentée par 30 élus communautaires, soit le président, Cyril Piazza, dix vice-présidents et dix-neuf autres élus communautaires issus des onze communes pour la mise en œuvre et la gestion des actions entrant dans les compétences transférées par les communes.

1.3 Le conseil communautaire

La Communauté de Communes du Pays des Paillons, collectivité territoriale intercommunale répartie sur le canton de Contes, est représentée par 30 élus communautaires soit un président, dix vice-présidents et dix-neuf autres élus communautaires. Tous les élus communautaires sont issus des onze communes qui composent la CCP.

Les élus assurent la mise en œuvre et la gestion des actions entrant dans les compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

1.3.1 Les élus communautaires en 2022

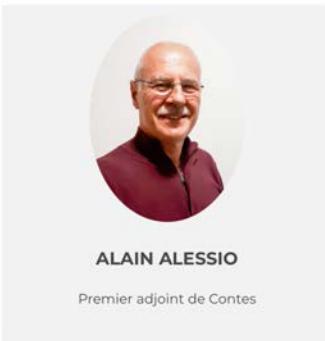
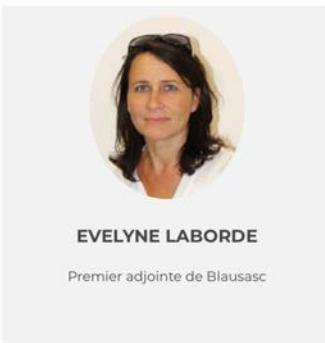
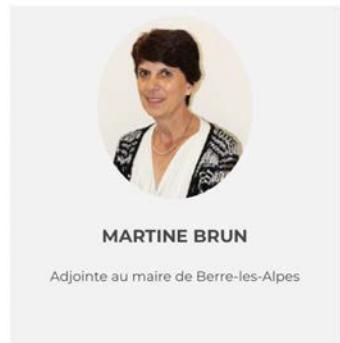
1.3.1.1 Le Président et les Vice-présidents

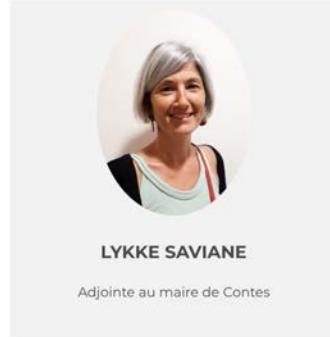
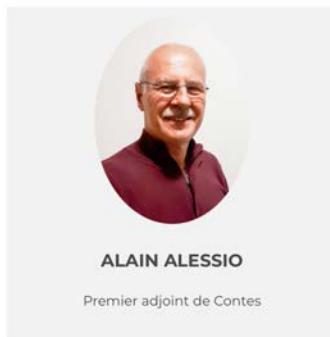
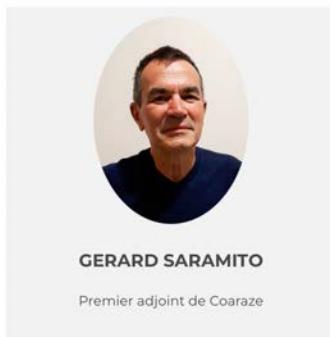
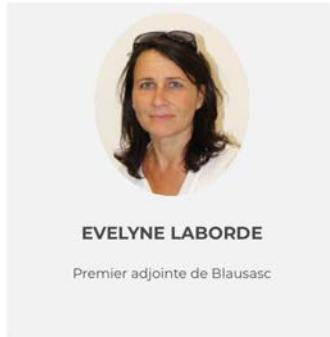
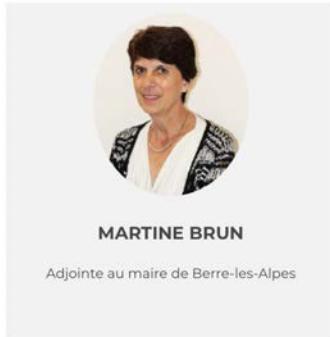




En fin d'année 2022 pour donner suite à la démission de Monsieur Joël GOSSE de son poste de maire de Bendejun et de conseiller communautaire, il a été remplacé par Madame Christine BEILLE-TOURSCHER.

1.3.1.2 *Les conseillers communautaires*







NICOLE COLOMBO

Adjointe au maire de Contes



MARIE-THERESE BARRIOS-BRETON

Première adjointe de l'Escarène



JEAN-CLAUDE VALLAURI

Adjoint au maire de l'Escarène



CHRISTIANE BLANC-RICORT

Première adjointe de Lucéram



BÉATRICE ELLUL

Adjointe au maire de Peille



SERGE CASTAN

Adjoint au maire de Peille



GERMAINE MILLO

Adjointe au maire de Peillon

1.4 Le bureau

1.4.1 Composition du Bureau

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays des Paillons comprend :

- un président,
- onze vice-présidents
élus par le Conseil, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du C.G.C.T..
- un conseiller communautaire membre du bureau

Ils sont seuls à siéger en Bureau. Il peut s'y adjoindre, après accord majoritaire du Bureau, des Conseillers qui pourront prendre part aux débats.



Le président et les vice-présidents se réunissent en bureau pour préparer le Conseil communautaire à suivre.

1.4.2 Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit, sur convocation du Président.

L'ordre du jour et les dossiers correspondants sont adressés aux membres du Bureau, cinq jours avant la date de la réunion, selon le calendrier adopté par ses membres. Cet envoi peut se faire par courrier électronique. En cas de nécessité, le Président peut convoquer le Bureau, dans un délai inférieur aux cinq jours réglementaires.

1.5 Les commissions

Dans le cadre de ses compétences, des **commissions** thématiques de travail ont été créées par le conseil communautaire au regard des enjeux et des différents champs de compétence de la Communauté de Communes, en lien avec le domaine d'intervention des vice-présidents. Elles ont un rôle consultatif.

Les commissions sont présidées par un membre du bureau en charge de la délégation correspondante.



1.5.1 Les neuf commissions :

- o Commission développement durable
- o Commission finances/personnel/évaluation charges transférées
- o Commissions enfance et jeunesse
- o Commission déchets/environnement
- o Commission communication
- o Commission travaux/voirie/signalétique
- o Commission tourisme/habitats/déplacements
- o Commission équipements culturels et sportifs

1.5.2 Les groupes de travail

Des groupes de travail et des délégations ont été attribuées aux membres du bureau pour permettre un travail structuré. Les groupes « Ad hoc » préparent le travail des commissions en amont des commissions et des conseils communautaires.



2 Exercice des compétences obligatoires

2.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

2.1.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET a été engagé dès 2021 par la CCPP en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF). Il a pour but d'aider ces deux territoires limitrophes à fixer une feuille de route pour agir et limiter leurs impacts sur le changement climatique.

Le PCAET vise également à prévoir des mesures d'adaptation à ce changement qui les impacte déjà à ce jour.

La première phase de cette démarche qui consiste à l'élaboration du diagnostic s'est achevée au printemps 2022. Au mois de mai, le conseil communautaire de la CCPP a approuvé ce diagnostic.

Plusieurs réunions publiques ont également été tenues, dans le courant du mois de juin afin de présenter aux habitants les conclusions du diagnostic de la première phase du PCAET.

Le PCAET est ensuite entré, dans le courant du second semestre, dans la phase d'élaboration de la stratégie. Cela a permis de consolider les choix des élus en termes de politiques publiques durables.

Une première rencontre commune entre élus des deux EPCI a eu lieu en novembre pour tracer les premières lignes directrices de la stratégie.

L'année 2022 a également vu la signature des conventions avec ENEDIS et Atmosud dans une logique d'échange des données au service du territoire pour faciliter le suivi des actions qui seront engagées dans le cadre du PCAET.

2.1.2 Projet de grappes photovoltaïques

En partenariat avec le conseil régional PACA, une étude a été conduite par la CCPP pour établir un projet de grappes photovoltaïques.

En 2022, l'objectif était d'identifier plusieurs sites potentiels qui par leur mutualisation permettent de développer un projet d'envergure qui dépasserait la simple installation photovoltaïque individuelle.

Dans un premier temps, le potentiel théorique de tous les sites proposés par les communes a été étudié en passant « au crible » toutes les contraintes et en vérifiant leur potentiel de production effectif pour développer un projet cohérent.

En conclusion, deux sites ont été identifiés pour le potentiel photovoltaïque : l'un sur la commune de Contes et l'autre sur celle de L'Escarène autour des bâtiments et sites communautaires existants.



2.1.3 Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2021, la CCPP avait lancé une étude préalable en vue de déployer sur son territoire un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

À l'issue de cette étude, elle a décidé de lancer, fin 2022, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) couvrant l'ensemble des communes membres intéressées par le déploiement de bornes de recharges sur leur territoire pour sélectionner une entreprise qui ait la charge du déploiement, de la fourniture et de l'exploitation d'un réseau de 26 points de rechargement pour les véhicules électriques.

2.1.4 Reconversion du site à Lafarge à Contes :

Après une étude urbaine conduite par la commune de Contes sur les enjeux et le devenir du site, la CCPP et la commune de Contes ont signé en 2022 une convention tripartite avec l'Établissement public foncier régional (EPFR).

Cette convention laisse la possibilité aux acteurs publics locaux de pouvoir mobiliser des outils d'action foncière pour un aménagement cohérent d'un site remarquable et emblématique du territoire des Paillons et du département.

La CCPP a accompagné la commune de Contes dans cette réflexion sur la reconversion de site industriel dans le cadre de ses compétences « aménagement de l'espace » et « développement économique ».

2.1.5 Plan vélo

La CCPP a réalisé en interne le schéma de voies douces sur le territoire des 11 communes, en collaboration avec l'ensemble des communes concernées et le conseil départemental.

Ce schéma propose plus de 80 km d'itinéraires cyclables sur l'ensemble des communes.

2.1.6 Ferme de la Sousta

La fosse septique de cette ferme communautaire étant hors service, elle a été remplacée par un système de filtres à partir de roseaux plantés qui s'inspire du fonctionnement des zones humides naturelles.

L'épuration biologique est réalisée par la biomasse épuratrice fixée sur le matériau filtrant et sur le système racinaire des roseaux, pour un montant total de 21 960 €.

En amont des travaux, une étude préalable a été menée par un bureau d'étude Hydrogéologique pour un montant de 960€. Un dossier SPANC a été également établi pour un montant de 363 €.



2.2 Actions de développement économique

2.2.1 Soutien à l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) :

La convention annuelle de soutien à l'association INCA pour un montant de 6 000 € a été renouvelée en 2022.

Lors de cette année, INCA a accordé des prêts remboursables pour 3 projets sur le territoire de la CCPP pour un montant total de 31 000 €.

Ce soutien a bénéficié aux entreprises suivantes :

- LA PETITE EPICERIE – Epicerie – Berre-les-Alpes - 2 emplois créés
- LE MOULIN DE L'OLIVERAIE – Restaurant – Blausasc – 6 emplois créés
- LALO ART – Marque de prêt-à-porter – Contes – 1 emploi créé

2.2.2 Le Samedi de la Créa

Le 15 octobre 2022 a eu lieu le « Samedi de la Créa' », une matinée durant laquelle les porteurs de projets et chefs d'entreprises ont pu rencontrer un éventail d'experts-bénévoles du réseau Initiative au siège de la CCPP.

Dans un format de rencontres en face en face, les professionnels (experts-comptables, banquiers, avocats et communicants) ont répondu à toutes les questions concernant la création, reprise et développement des entreprises.

2.2.3 Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs

Pour la première fois, la CCPP a versé en 2022 une subvention de 1 500 € à l'association « Service de Remplacement Alpes-Maritimes ».

Cette association a pour vocation de remplacer les exploitant(e)s agricoles sur leurs exploitations en cas d'absences, choisies ou subies.

Le remplacement des exploitant(e)s agricoles est utilisé durant des périodes limitées afin de leur permettre de s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela remette en cause la pérennité de leur outil de travail.



2.2.4 Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram

Au premier semestre 2022 un travail d'identification des enjeux et des besoins, conduit par l'Agence 06, a permis de cibler les atouts du site de Peïra-Cava, station de moyenne altitude, nécessitant une revitalisation.

Au second semestre 2022, la CCPP et la commune de Lucéram ont décidé de conduire une étude stratégique du territoire et un plan guide de programmation urbaine qui conjugue à la fois vision de long terme et aménagements phasés afin de faire vivre le site et ses différents points d'intérêt en continu et de manière progressive.

Une demande de financement auprès du FNADT a été déposée et l'étude sera financée à 80%. La CCPP prendra en charge le 20% restant.

2.2.5 Développement touristique

2.2.5.1 Partenariat avec le CRT

La Communauté de Communes a signé un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France (CRT) dans le but de promouvoir l'activité touristique du Pays des Paillons.

2.2.5.1.1 Mai 2022 - Campagne PURE NATURE PAYS DES PAILLONS

Le photographe Matt Wragg a réalisé un shooting de promotion touristique avec les sportifs Nicolas Vouilloz et Mallory Beunard qui se sont prêtés bénévolement au « jeu de la photo ».





2.2.5.1.2 21 juillet 2022 – 1^{er} éductour avec le CRT

Un 1^{er} éductour avec le CRT sur les communes de Cantaron, Berre-les-Alpes, Contes, Bendejun et Coaraze.

Une communication a également été réalisée sur cette promotion touristique



2.2.5.1.3 4 août 2022 – 2^e éductour avec le CRT

2^{ème} éductour avec le CRT sur les communes de L'Escarène, Touët-de-l'Escarène et Lucéram qui sont à l'honneur.

Une communication a également été réalisée sur cette promotion touristique.



2.2.5.1.4 15 septembre 2022 – 2^e éductour avec le CRT

2^{ème} éductour avec le CRT sur les communes de Blausasc, Peillon et Peille qui sont à l'honneur. Une communication a également été réalisée sur cette promotion touristique.



2.2.5.2 Guide historique des 163 communes des AM

Page dédiée à la CCPP : éditorial du Président de la CCPP et campagne de communication du territoire avec le CRT





2.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions

En 2022, un nouveau contrat territorial a été signé avec le SMIAGE pour l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

De nombreuses actions sont prévues pour un montant d'environ 250 000 € sur le territoire des 11 communes.

Les types d'actions prévues sont en matière de prévention des inondations relatives au confortement des berges, à la restructuration de seuils, à l'installation de stations de mesures de crues, au diagnostic de systèmes d'endiguement, à l'appui aux communes pour les plans communaux de sauvegarde.

En matière de gestion des milieux aquatiques, ont également eu lieu des actions relatives à la sensibilisation des enfants en milieux scolaires ou la lutte contre les espèces invasives.

7 octobre 2022 « SE PRÉPARER AUX LUTTES CONTRE LES INTEMPÉRIES »

Le 7 octobre 2022, le service communication a communiqué sur la réunion qui a eu lieu au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, portant sur les « pluies intenses et gestion de crise ».

Les maires de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, ont accueilli la Sous-Préfète Nice-Montagne, Carine Roussel ; le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Alpes-Maritimes ; le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) ; la Gendarmerie et le SDIS 06 pour se préparer à la gestion de crise.



2.4 Crédit, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La CCPP n'a initié aucun projet particulier en 2022 sur ce champs de compétence. Elle a participé aux premiers travaux d'élaboration du schéma départemental des gens du voyage, conduits par les services préfectoraux.

2.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2.5.1 Service de gestion des déchets



La CCPP possède la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le traitement est réalisé par des prestataires privés. La collecte est gérée en régie à l'exception de la commune de Blausasc.

2.5.2 Les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.)



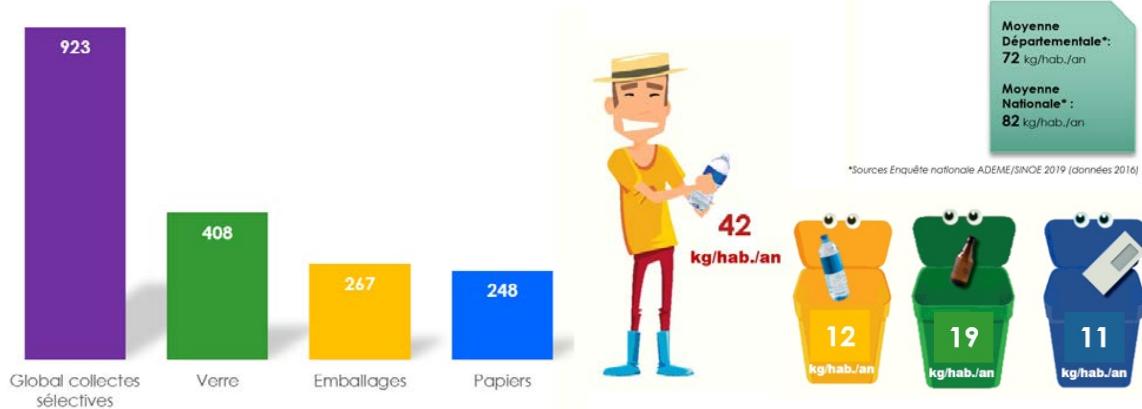
Moyenne Départementale* :
382 kg/hab./an

Moyenne Nationale* :
248 kg/hab./an

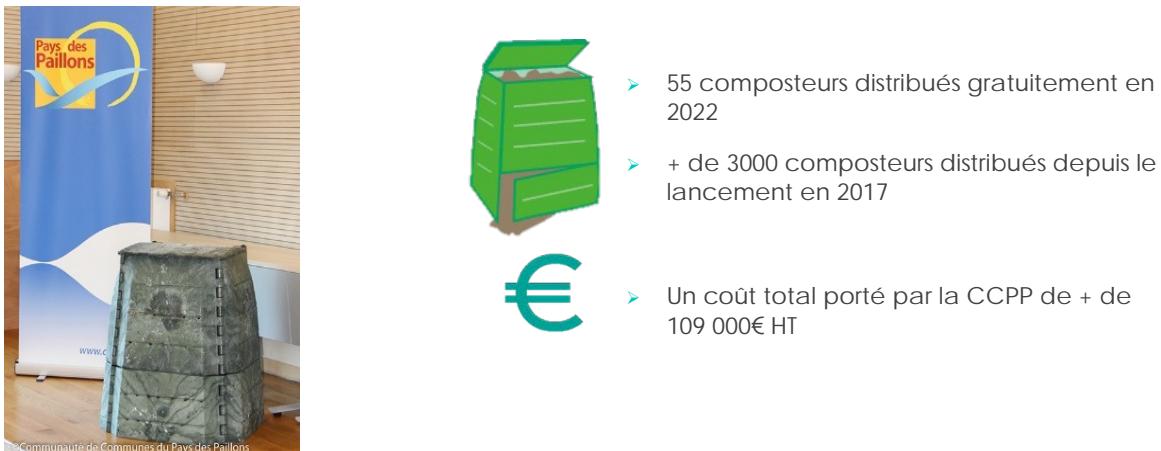
*Sources Enquête nationale ADEME/SINOE 2019 (données 2016)

Objectifs fixés par le SRADDET :
Réduire de 10 % la production des déchets non dangereux ménagers et assimilés par habitant (DMA NDNI), entre 2015-2025 - Loi AGEC -15% de DMA produits/hab. entre 2010-2030.
Diviser par deux les quantités de déchets des activités économiques (DAE) collectées en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier et tracer les flux de déchets issus des activités économiques de ceux issus des ménages).

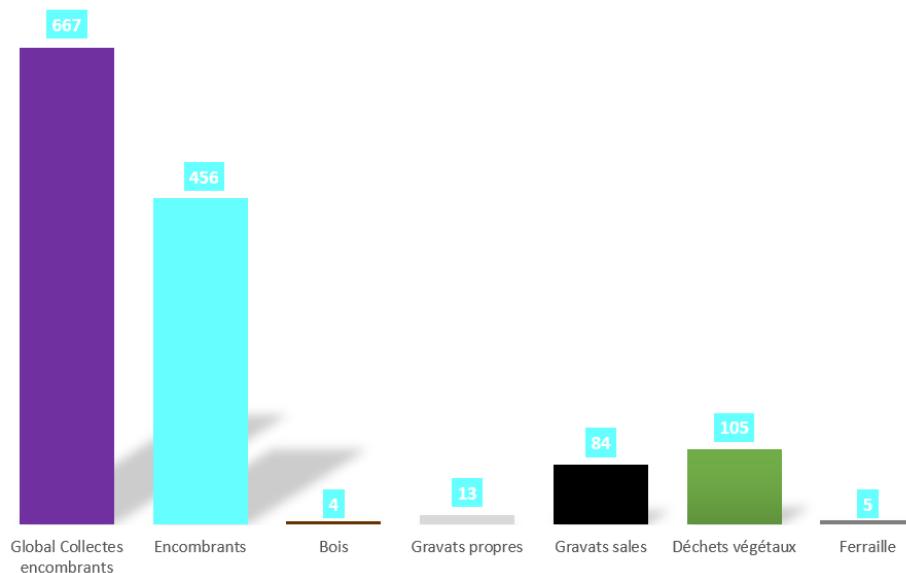
2.5.3 Le tri sélectif



2.5.4 La distribution de composteurs



2.5.5 Les encombrants

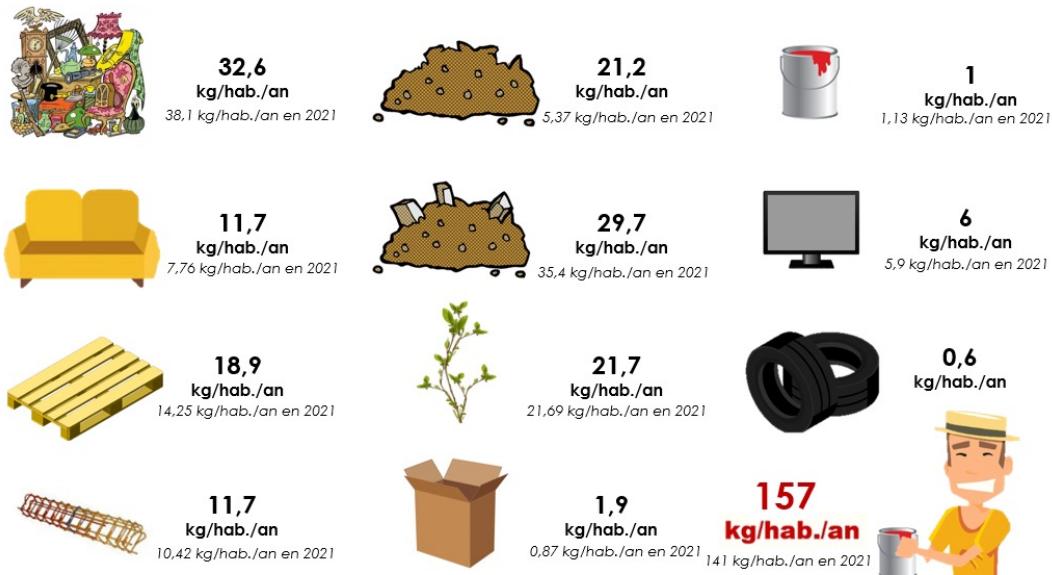
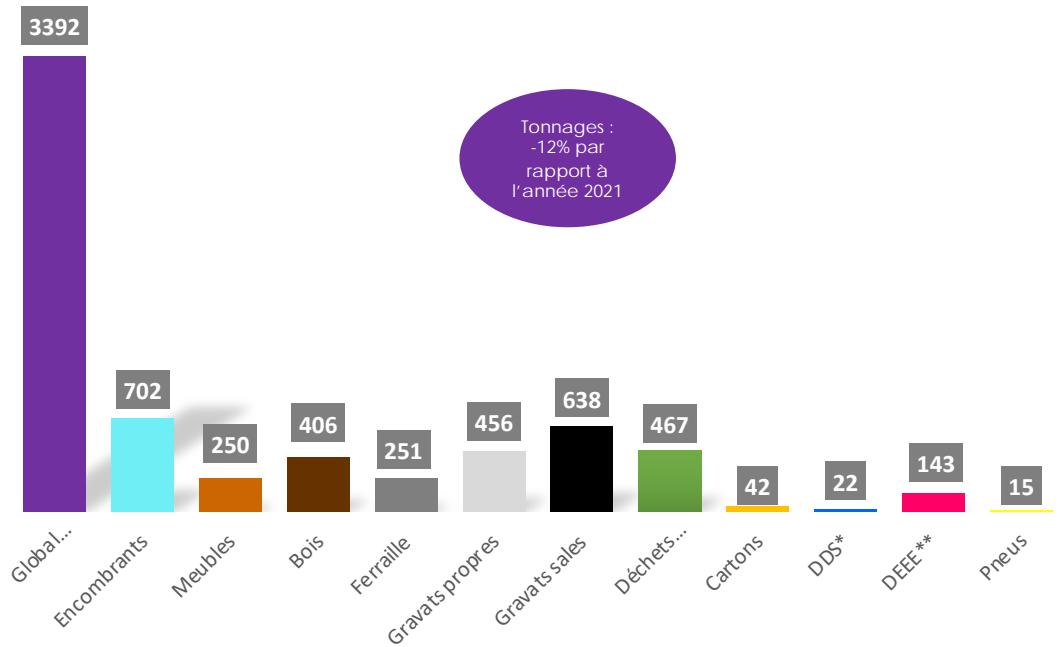


*N'incluant pas la collecte des encombrants de PEILLE

2.5.6 Les déchetteries



En 2022,
19 147 passages
à ECOVAL PAILLONS
(Sur PEILLE, les passages
ne sont pas
comptabilisés)



*incluant la collecte des encombrants de PEILLE



3 Exercice des compétences supplémentaires :

3.1 Crédation, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

3.1.1 Route du Rémaurian

Suite au départ de Châteauneuf-Villevieille, la gestion de la voirie par la CCPP s'établit sur un nouveau périmètre (frontière administrative matérialisée par la cascade).

En 2022, les travaux suivants ont été menées sur cette voirie :

- Entretien courant: Élagage/débroussaillage sur 2,7 km (vallon de la cascade- arrêt bus Coaraze) pour un montant de 3888€.
- Falaise du Rémaurian :
 - Purge filets 28/06/2022 pour un montant de 4914 €.
 - Mise en place de nouvelles cibles par la société ALTEAM spécialisée dans les travaux acrobatiques, et pour un coût de 1296 €.
 - Contrôle des cibles pour un montant de 1356€.

3.1.2 Route des Mortissons

En 2022, les travaux d'entretien courant suivants ont été menées sur cette voirie :

- Travaux de débroussaillage sur 3,6 km pour un montant de 5472 €.
- Nettoyage de la voirie en juin 2022 pour un montant de 2880 €.
- Nettoyage voirie à la suite d'une intempérie qui a provoqué une coulée de boue en décembre 2022 pour un coût de 1272 €.

3.1.3 Route de la Roseyre

En 2022, les travaux d'entretien courant suivants ont été menées sur cette voirie :

- Curage d'une grille avaloir au niveau du No 1325
- Remplacement de glissières bois pour un montant de 3924 €.
- Remplacement de glissières bois pour un montant de 4104 €.
- Débroussaillage pour un montant de 1584 €.



3.2 Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

La CCPP a poursuivi en 2002 son partenariat avec le conseil départemental sur le dispositif Sare dont le but de mettre à disposition des administrés des conseils et un accompagnement pour la rénovation énergétiques de leurs logements. Pour y parvenir, des permanences ont été mises en place sur le territoire au siège de la CCPP et à la maison France services de l'Escarène.

3.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

La politique culturelle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons comporte plusieurs axes :

Les salles de spectacles communautaires

La participation financière à la location de chapiteaux pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires

La gestion de la Maison de la Musique et de la Danse

3.3.1 Les salles de spectacles communautaires :

Elles sont situées sur les communes de Contes, L'Escarène, Berre les Alpes et Peille.

Par convention entre les communes concernées et la CCPP, cette dernière participe financièrement aux spectacles communautaires, et assure la prise en charge directe des coûts fonctionnement (eau, électricité, maintenance...) de la plupart des équipements. Les communes assurent la gestion au quotidien et la programmation des spectacles communautaires.





En 2022, la salle communautaire de l'Hélice à Contes a présenté, entre autres, 8 spectacles communautaires tels qu'indiqués dans la convention.

Sa programmation de qualité est reconnue au niveau national.

La salle communautaire Yvette Nicolaï à Peille a été inaugurée le 11 septembre 2022 et pourra présenter dès 2023 une programmation incluant les 3 spectacles communautaires que la commune s'engage à programmer.

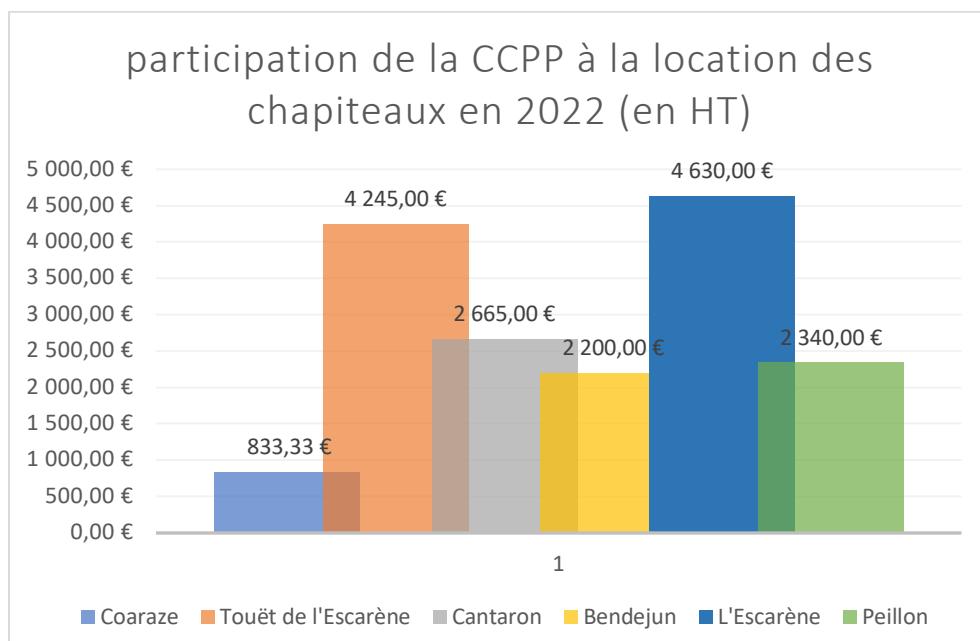
La salle communautaire le Belvédère à Berre les Alpes a malheureusement subi des problèmes techniques d'infiltration d'eau. Les services techniques de la CCPP ont engagé tous les moyens nécessaires à la résolution de ces problèmes, dans le cadre d'une procédure contentieuse, qui devraient être réglés en 2023 afin de pouvoir présenter entre autres les 3 spectacles communautaires qui lui incombe

La salle communautaire l'Escale à l'Escarène a été livrée et son inauguration a été programmé le 29 janvier 2023. Forte de son emplacement stratégique, elle pourra accueillir des spectacles et des événements divers et variés, dont feront partie les 5 spectacles communautaires.

3.3.2 Les chapiteaux

La communauté de communes participe financièrement à la location de chapiteaux pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires et qui n'ont pas eu de financement pour en acheter un.

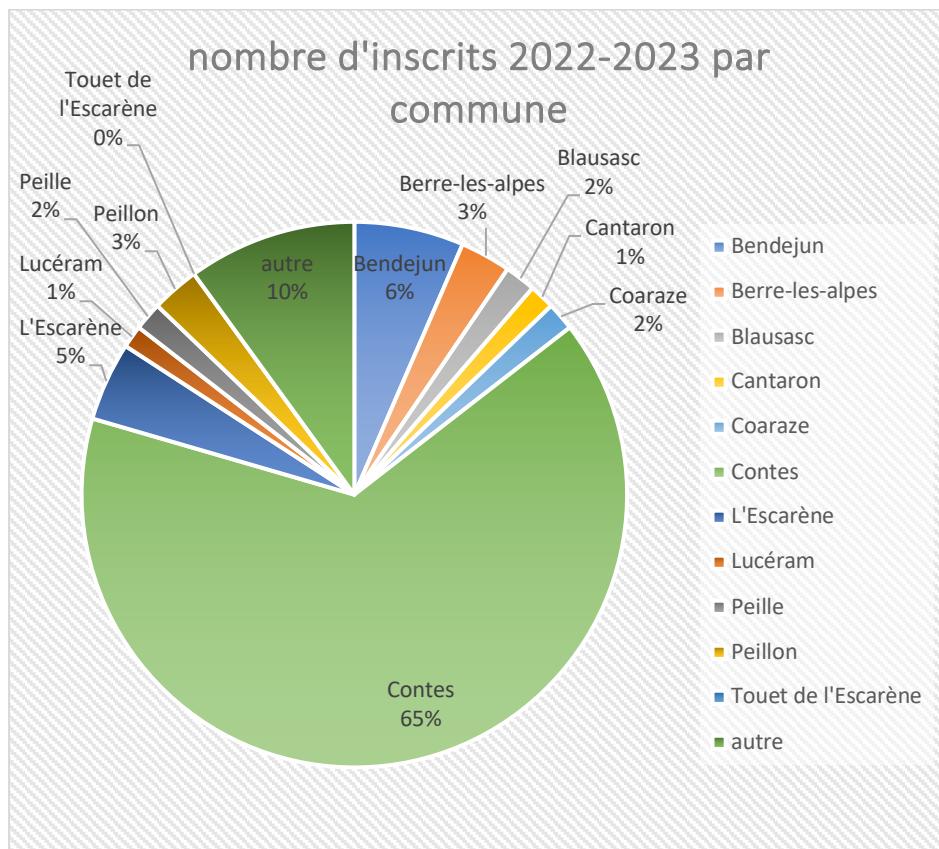
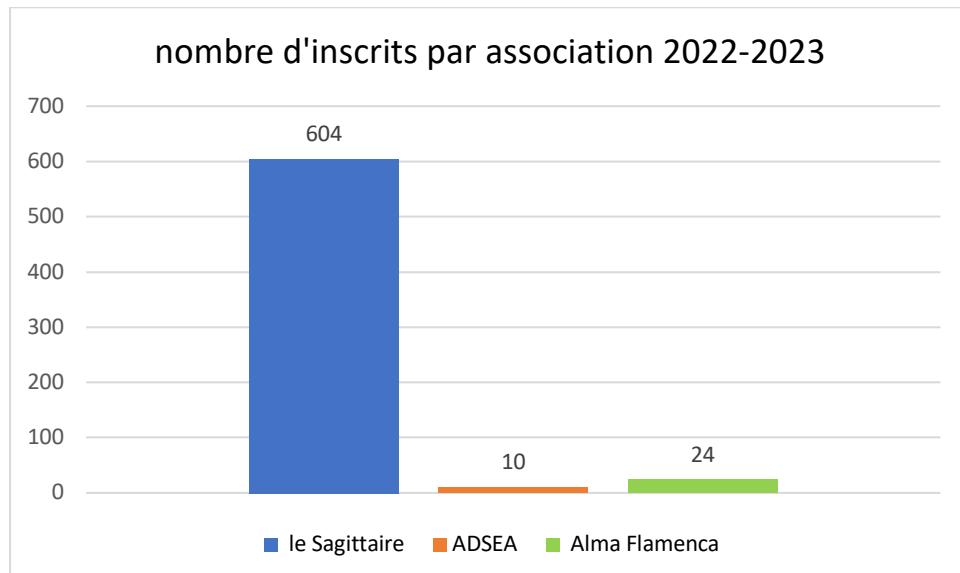
La salle de l'Escarène n'étant pas opérationnelle en 2022, une participation a été accordée à la commune de L'Escarène.



3.3.3 La Maison de la Musique et de la Danse

Comme son nom l'indique, cet équipement communautaire situé sur la commune de Contes accueille les associations qui organisent des activités autour de la musique et de la danse.

En 2022, 3 associations ont utilisé cet équipement : Le Sagittaire, Alma Flamenca et l'ADSEA.





3.3.4 Salle communautaire l'Escale

Comme précisé au point 2.3.1, la salle communautaire de L'Escarène baptisée L'Escale était en cours d'achèvement durant l'année 2022.

Les équipements scéniques ont été installés courant décembre 2022, pour un coût total de 47 584 €.

En effet, il a été mis en place un grill technique, de grande dimension (10m X 8 m), constituée d'une structure en aluminium permettant de fixer librement les équipements techniques : projecteurs d'éclairage, enceintes de sono, décor, ...

Ce grill technique est actionné par 4 moteurs électriques avec stop chute qui lui permette de s'élever ou de s'abaisser à la demande. Il constitue une solution adaptable et polyvalente selon les caractéristiques des concerts et spectacles.

Aussi, 2 types de rideaux ont été posés :

- PENDRILLONS : Toiles tendues en velours noir dimension largeur 2,80m x 8,0m permettant de cacher les coulisses
- RIDEAUX de FACE : Rideau de face, en velours, ouverture en deux parties 12,0 m X 8,0m

3.4 Maison France Services

Depuis 2018, la CCPP a pris la compétence maisons des services publics (MSP), également dénommée Maison France Service (MFS) depuis l'obtention de cette labellisation en juillet 2021.

Une seule MFS existe sur le territoire des Paillons, elle est située sur la commune de L'Escarène et avait été créée à l'initiative de la mairie avant le transfert de compétence.

La CCPP a choisi de confier la gestion de cette MFS à la mairie, dans un esprit de continuité.

La mission de la MFS de l'Escarène est de permettre au public d'accéder à de multiples services publics, assurés par différents opérateurs, tels que la Mission Locale des Alpes-Maritimes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le Centre Local d'Information et de coordination gérontologique (CLIC), les assistantes sociales départementales. Ces administrations assurent des permanences sur place. En dehors des permanences, le personnel de la mairie délégué au fonctionnement de la MFS peut prendre le relais pour partie et prendre des RDV pour le public.

Le renouvellement de la convention de délégation de service entre la CCPP et la mairie de L'Escarène est le principal fait marquant pour l'année 2022.

Cette convention porte une ambition plus importante par rapport à la précédente, compte tenu de l'évolution des besoins du public. Deux changements majeurs sont à noter dans cette nouvelle convention, en cohérence avec les nouvelles exigences de la labellisation Maison France services :

- élargissement de l'offre de services présents
- élargissement des plages d'ouverture quotidienne.



3.5 Enfance et jeunesse

3.5.1 Petite enfance

La Communauté de communes du Pays des Paillons, qui a la compétence petite enfance, s'est engagée dans une politique dynamique dans le domaine de la Petite Enfance avec la volonté d'offrir aux habitants un service diversifié de qualité, et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales par le développement d'une offre d'accueil adaptée.

Les actions menées depuis plusieurs années sont soutenues financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et le département des Alpes Maritimes, dans le cadre de la signature du Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

- Jusqu'en avril 2022, la Communauté de Communes disposait de quatre **Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** et d'une micro-crèche. Après le départ de la commune de Drap, l'intercommunalité dispose, désormais de trois établissements d'accueil du jeune enfant et d'une micro-crèche pour un total de 125 places en 2022. Il est à noter qu'une place permet d'accueillir plusieurs enfants sur des temps différents.

Un guichet unique sur le territoire permet de recenser les besoins des familles et de les orienter vers divers modes d'accueil.

Il y a aussi, à disposition des assistantes maternelles, un Relais Petite Enfance (RPE), mettant à disposition des ateliers d'éveil.

- Depuis 2004, la CCPP a choisi de faire de l'enfance et de la jeunesse une priorité affichée de son action et d'offrir aux habitants du pays des Paillons un service de qualité et un accueil ouvert à tous dans le cadre des **Accueils Collectifs de Mineurs**.

Pour mener à bien cette politique, la CCPP a décidé, en interaction avec les communes et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, de confier la gestion des **accueils périscolaires et extrascolaires** de ce service à trois associations qui accueillent les enfants de tous les villages de la vallée du Paillon.

Elle soutient financièrement ces structures associatives, tout comme la commune de **Lucéram** qui dispose d'un **accueil périscolaire** pour les enfants de sa commune, afin qu'elles exercent des missions d'animation socio-éducatives définies dans le cadre de la politique enfance et jeunesse du territoire.

Les associations transmettent annuellement un rapport d'activité, le budget prévisionnel et un programme d'actions.

Les ACM fonctionnent toute l'année sauf aux mois d'août et de décembre.

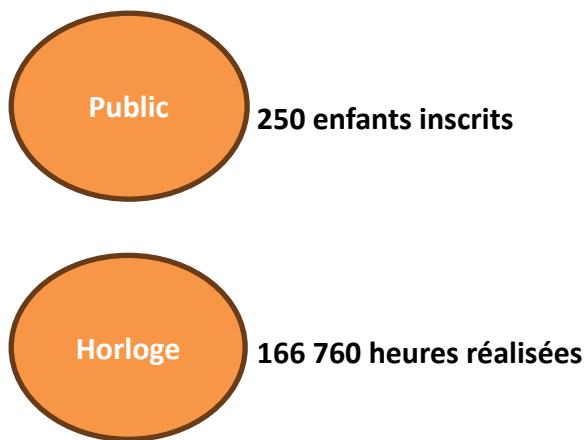


On compte également deux **ludothèques** sur l'ensemble du territoire :
Coaraze : l'association APEEC est ouverte le mardi de 14h à 18h, le jeudi toute la journée et le samedi pour des animations jeux de société.
Contes : médiathèque ouverte du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Depuis 2021, la CCPP emploie un **référent accueil spécifique** pour accompagner les familles qui ont un enfant porteur de handicap.

3.5.2 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Tous les établissements sont ouverts du lundi au vendredi de 7h45 à 18h sauf la micro-crèche de Coaraze qui ouvre à 7h30 en raison de l'éloignement. Les établissements sont fermés une semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps, de Noël et quatre semaines en août
Chiffres clés 2022 :



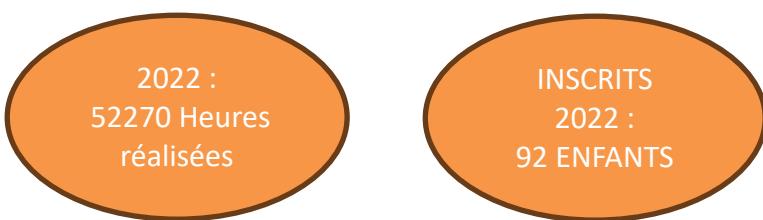
3.5.2.1 Crèche de Contes "L'Olivier" :

Nouveaux locaux : en janvier 2022 chemin du Pilon.

Dans une nouvelle construction donnant un maximum de confort tant pour les enfants que pour les agents.

Capacité d'accueil : 40 berceaux

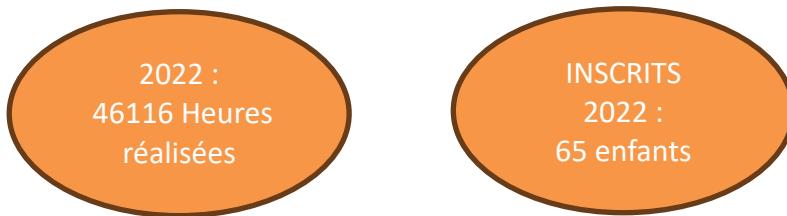
Perspective : A partir du 28 août 2023 capacité d'accueil 50 berceaux.





3.5.2.2 Crèche de L'Escarène « La Petite Loco » :

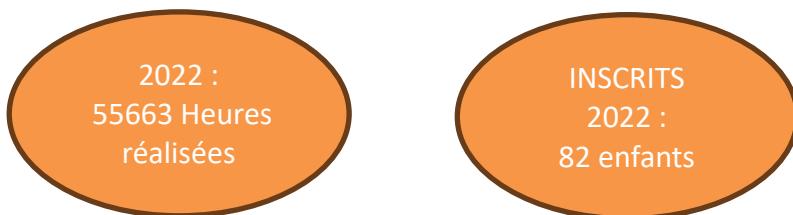
La crèche dispose d'une capacité d'accueil de 30 berceaux ;



3.5.2.3 Crèche de Blausasc « Lu Nistou de la Pouncha » :

Suite à la sortie de la commune de Drap et le déménagement du RPE sur la partie animations à Contes, l'établissement a pu s'agrandir et offrir 6 nouveaux berceaux. Cet établissement est le plus centré du territoire.

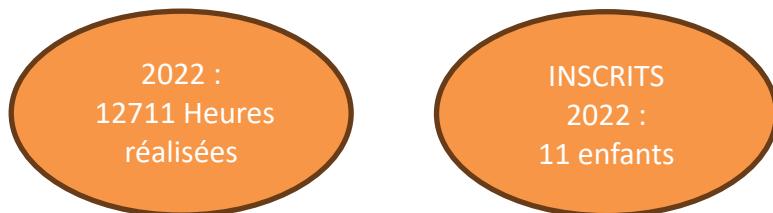
Jusqu'en juillet 2022, la capacité d'accueil était de 39 berceaux, elle est passée à 45 places en septembre 2022.



3.5.2.4 Micro-crèche de Coaraze « Li Estelas » :

La micro-crèche de Coaraze voit les demandes d'accueil augmenter depuis 2022 en raison de l'installation de nouvelles familles sur la commune. Elle a un agrément modulable, contrôlé et modifié chaque année en fonction des besoins.

Les heures d'ouverture de la micro-crèche de Coaraze sont différentes des autres établissements en raison de l'éloignement. L'ouverture se fait à 7h30 et la fermeture à 18h.





3.5.3 Le relais petite enfance (R.P.E)

Le RPE consacre 52 % de son temps de travail à l'offre de service aux familles et 48 % à l'offre de service des assistants maternels.

3.5.3.1 L'offre d'accueil :

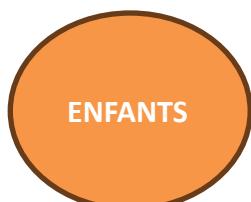


50 assistants maternels dont 38 en activité.

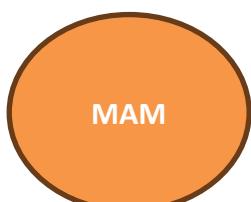


123 places d'accueil théoriques

| Communes | Nombres d'assistantes maternelles | Nombre de places |
|---------------------|-----------------------------------|------------------|
| Bendejun | 0 | 0 |
| Berre les Alpes | 1 | 3 |
| Blausasc | 3 | 11 |
| Cantaroun | 2 | 5 |
| Coaraze | 1 | 2 |
| Contes | 20 | 64 |
| L'Escarène | 3 | 10 |
| Lucéram | 0 | 0 |
| Peille | 6 | 20 |
| Peillon | 2 | 8 |
| Touët de l'Escarène | 0 | 0 |



176 enfants inscrits



2 Maisons d'Assistants Maternels sur le territoire



3.5.3.2 Lieu ressource pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil.

Guichet unique depuis 2012 (au siège de la CCPP, Pointe de Blausasc), point central et de passage pour tous les administrés de la CCPP.

Un bureau est dédié à l'accueil des familles et des assistants maternels pour des renseignements administratifs, une inscription ...

De par sa fonction de guichet unique, il centralise toutes les demandes de modes d'accueil sur le territoire. Les familles peuvent se renseigner lors des permanences téléphoniques, d'accueil, par mail, par le biais de monenfant.fr ou encore lors des réunions d'informations collectives.

Les demandes d'inscriptions en établissement d'accueil du jeune enfant ou les renseignements sur l'embauche d'un assistant maternel se font sur rendez-vous individuel afin de personnaliser l'entretien et d'identifier les besoins de chaque famille.

3.5.3.3 Lieu ressource pour les assistants maternels de la CCPP.

Le RPE renseigne sur les modalités administratives, a un rôle de médiateur entre le professionnel et le parent employeur et organise des temps de formations.

Le RPE met à disposition un lieu d'éveil à destination des enfants accueillis chez les assistants maternels et les gardes à domicile. Depuis janvier 2022, le relais a déménagé dans ses nouveaux locaux attenants à la crèche de Contes.

3.5.3.4 Le lien avec familles :

1767 contacts reçus de familles concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil.

La répartition des demandes formulées par les familles au RPE concernant la recherche d'un mode d'accueil :

- 761 demandes tous modes d'accueil confondus
- 148 demandes de pré-inscription en EAJE
- 149 demandes chez un assistant maternel
- 11 demandes en garde d'enfants à domicile
- 75 contacts reçus de familles concernant le rôle de particulier employeur
- 232 familles différentes ont bénéficié d'une information proposée par le RPE

3.5.3.5 Le lien avec les assistants maternels :

- 196 ateliers d'éveil (jeux, lecture, motricité, peinture, manipulation, cuisine, jardins)
- 21 ateliers musique
- 8 grands évènements (La Galette, Carnaval, Chasse aux œufs, Noël, la semaine du Goût, la visite de la ferme de Blausasc, la visite de la caserne de pompiers, soirée visite du relais pour les parents)
- 24 assistants maternels différents ont participé aux ateliers d'éveil
- 118 enfants différents accueillis chez un assistant maternel ont participé aux ateliers d'éveil
- 31 assistants maternels différents ont participé aux activités du RPE
- 24 assistants maternels sont partis en formation continue
- 6 séances d'analyse de la pratique avec une psychologue : 13 assistants maternels différents en ont bénéficié.



3.5.3.6 Les partenariats :

| Partenaires | Actions |
|--|--------------------------------|
| • Médiathèque de Contes | • 7 ateliers |
| • Conseil départemental et l'association des assistantes maternelles | • 2 réunions (11 participants) |
| • CAF/PMI | • 6 Réunions (52 familles) |

3.5.4 Enfance et jeunesse

3.5.4.1 Mission de coordination

La coordination jeunesse permet de garantir une politique jeunesse concertée et co-construite notamment avec le suivi de l'harmonisation des salaires des vacataires, des périodes d'inscription ainsi que des fermetures de structures.

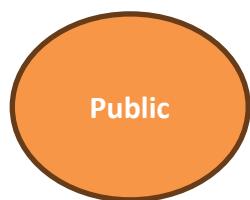
3.5.4.2 Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) :

Prise en charge de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour 12 candidats.

3.5.5 Accueil de loisir

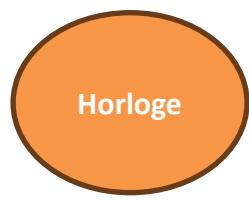
Chiffres clés 2022 (4 sites)

Périscolaire et extrascolaire



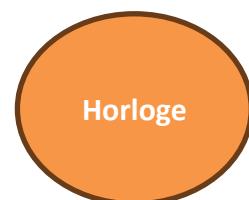
1 372 enfants inscrits facturées

Périscolaire



174 994 heures réalisées

Extrascolaire



124 632 heures



3.5.5.1 Office Communal de la Jeunesse et de la Culture (OCJC)

Enfants résidant à Contes, Bendejun et Cantaron

Lieux d'accueils

| PERISCOLAIRE | | |
|---|---|---|
| Maternelle | Elémentaire | Adolescents |
| <ul style="list-style-type: none">● Ecole maternelle du Varet● Ecole de la Vernéa● Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe● Ecole du Fontanil de Sclos de Contes | <ul style="list-style-type: none">● Ecole Ricolfi de Contes● Ecole de la Vernéa● Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe● Ecole du Fontanil de Sclos de Contes | <ul style="list-style-type: none">● Maison de la Jeunesse |

| MERCREDIS | | |
|---|---|---|
| Maternelle | Elémentaire | Adolescents |
| <ul style="list-style-type: none">● Ecole maternelle du Varet | <ul style="list-style-type: none">● Ecole Ricolfi de Contes | <ul style="list-style-type: none">● Maison de la Jeunesse |

| EXTRASCOLAIRE | | |
|---|---|---|
| Maternelle | Elémentaire | Adolescents |
| <ul style="list-style-type: none">● Ecole Maternelle du Varet | <ul style="list-style-type: none">● Ecole Ricolfi de Contes | <ul style="list-style-type: none">● Maison de la Jeunesse |



Faits marquants OCJC :

Deux séjours proposés dont un à l'initiative des jeunes (élaboration du projet, demande de subvention ...)



3.5.5.2 L'Association Animation loisirs Enfance et Jeunesse (ALEJ)

Enfants résidant à Blausasc, Berre les Alpes, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, et Touët de l'Escarène.

Des navettes sont mises en place pour faciliter le transport des enfants jusqu'à la structure d'accueil.

Lieux d'accueils

| PERISCOLAIRE |
|--------------|
| Adolescents |
| ● La Colombe |

| MERCREDIS |
|--------------------------------|
| Maternelle et élémentaire |
| ● Ecole primaire Saint-Exupéry |

| EXTRASCOLAIRE | | |
|--|---|--------------|
| Maternelle | Elémentaire | Adolescents |
| ● Ecole maternelle Saint-Exupéry ● Ecole maternelle C. Baraya ● Ecole maternelle de la Grave de Peille | ● Ecole élémentaire Saint-Exupéry ● Ecole élémentaire C. Baraya ● Ecole élémentaire de la Grave de Peille | ● La Colombe |

PERISCOLAIRE
2022 :
16 885 heures

EXTRASCOLAIRE
2022 :
34 344 heures

INSCRITS 2022
366 enfants

Faits marquants ALEJ :

Création d'un film en collaboration avec Madame Barbara Creutz Pachiaudi
Ouverture d'un site internet de l'association.



3.5.5.3 L'Association pour l'Éveil des Enfants de Coaraze (APEEC)

Enfants résidant à Coaraze et Bendejun.



PERISCOLAIRE
2022 :
13 520 heures

EXTRASCOLAIRE
2022 :
10 264 heures

INSCRITS
2022 :
80 enfants

Faits marquants APEEC:

Agrandissement des locaux grâce au déménagement de l'Espace de vie sociale et installation d'une climatisation.

3.5.5.4 Commune de Lucéram

La commune de Lucéram gère seule l'ACM périscolaire pour les enfants de son territoire.

Fait marquant Lucéram :

Changement de la directrice de l'accueil périscolaire depuis septembre 2022.

PERISCOLAIRE
2022 :
9 356 heures

INSCRITS
2022 :
67 enfants



3.6 Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Aucune action particulière n'a été entreprise par la CCPP en 2022.

3.7 Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

3.7.1 Déploiement de la fibre optique

Le déploiement par le SICTIAM s'est poursuivi en 2022 sur le territoire de la CCPP, dans le cadre de la constitution d'un réseau d'initiative publique (RIP) qui concerne l'ensemble du département des Alpes Maritimes, hormis les parties agglomérées.

Pour rappel, la CCPP s'est engagée à participer financièrement au projet à hauteur de 10 %.

Le nombre de prises installées sur le territoire au 31 décembre 2022 était de 3638, soit le 24% du nombre de prises prévues au total.

4 Les fonctions supports

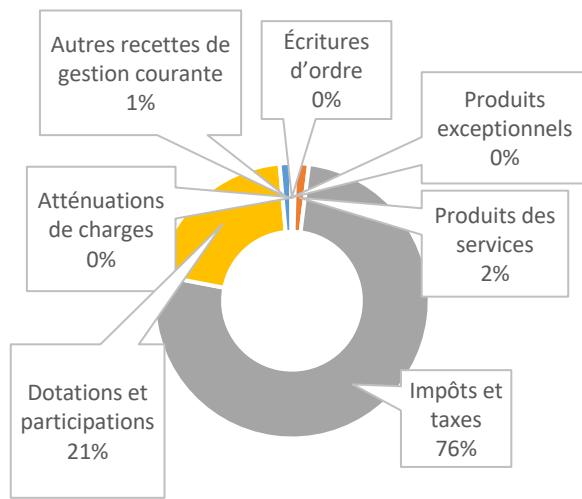
4.1 Finances

Le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget général et d'un budget annexe relatif au service public de la petite enfance.

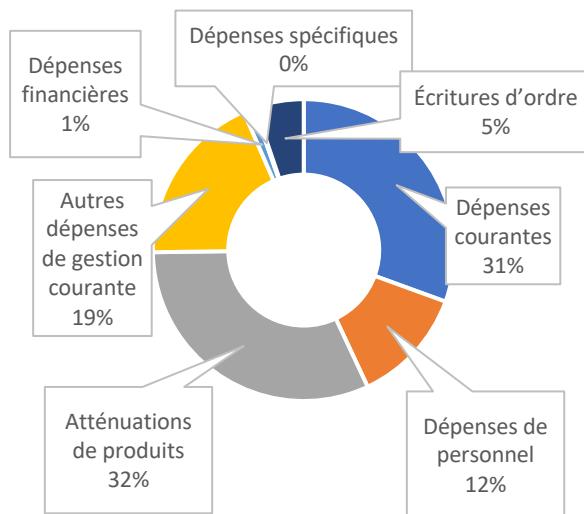
Pour chaque budget, sont distingués le fonctionnement (opérations courantes et récurrentes) et l'investissement (modifier la consistance ou la valeur du patrimoine)

4.1.1 Budget principal

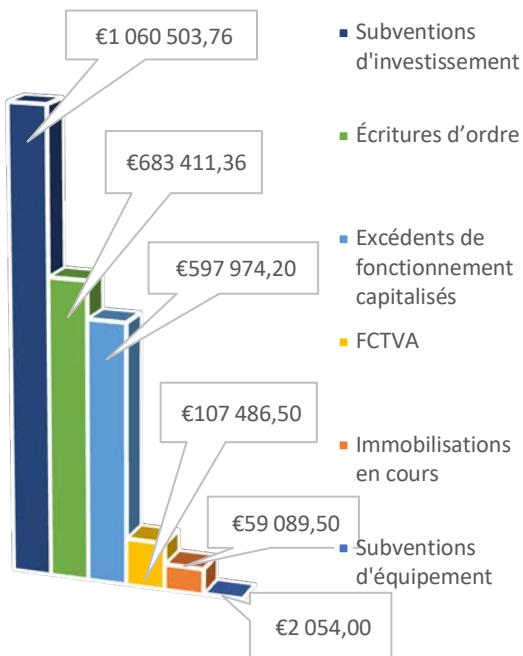
Les recettes de fonctionnement s'établissent à 13,805 millions d'euros répartis comme suit :



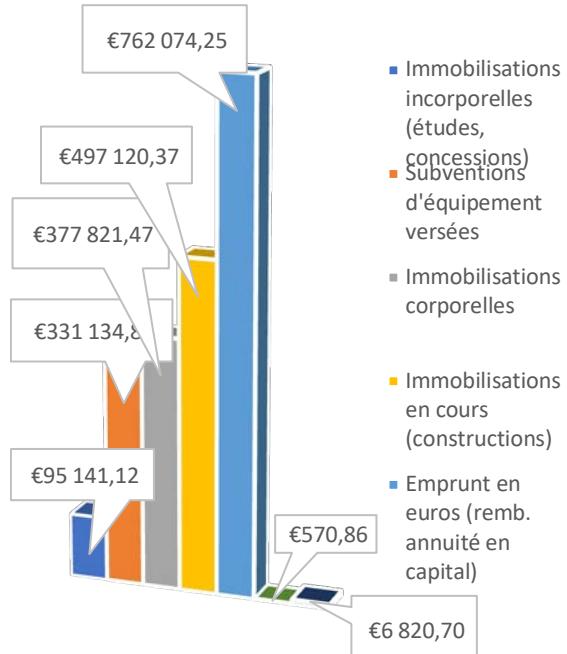
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 13,094 millions d'euros répartis comme suit :



Recettes d'investissement

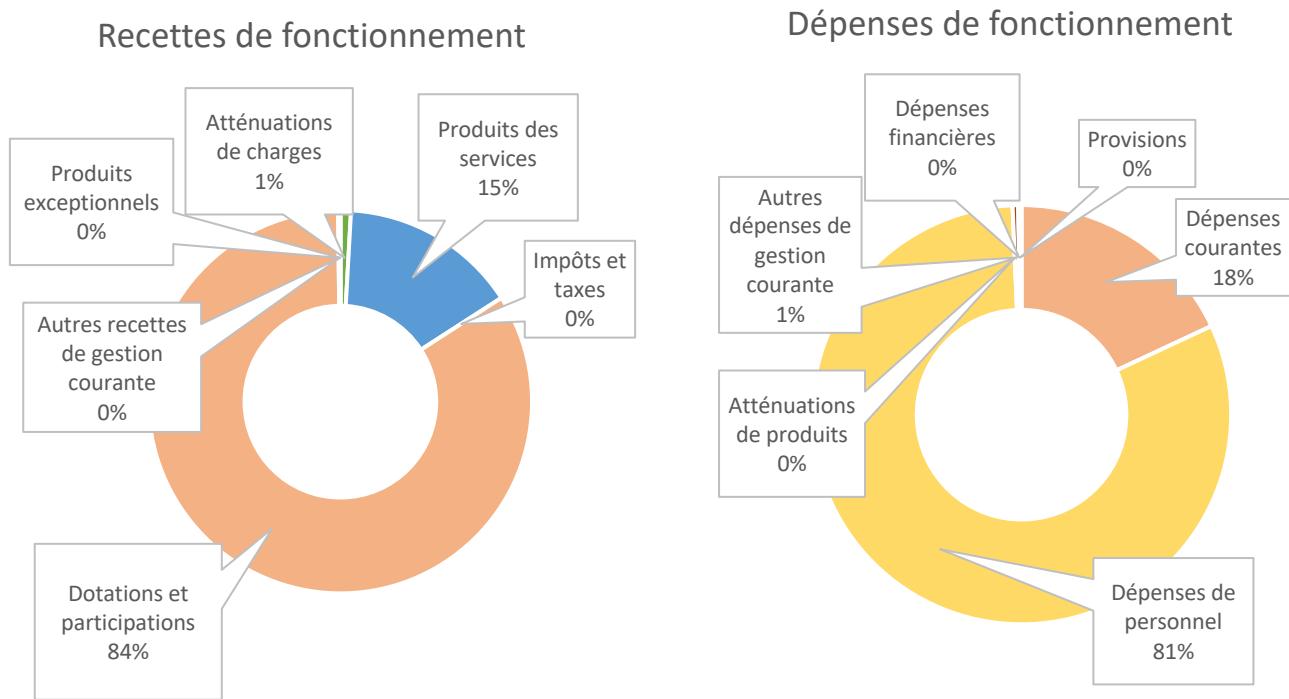


Dépenses d'investissement



4.1.2 Budget annexe

L'exécution du budget annexe du service public de la petite enfance est équilibrée à 2,823 millions d'euros :



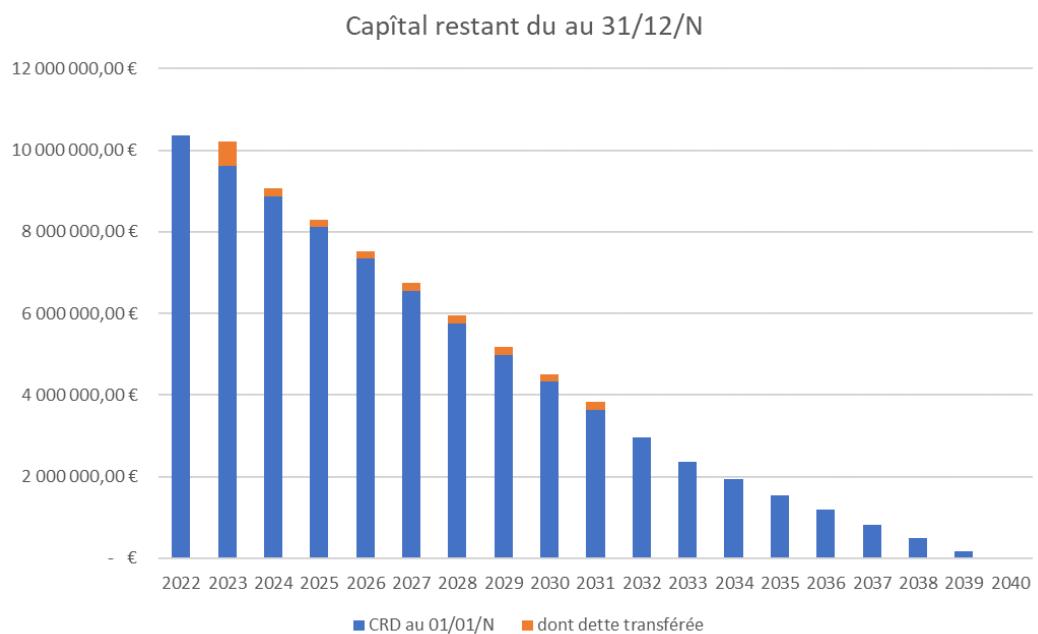
4.1.3 Dette

| | 2013 | 2020 | 2022 |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| Capital restant à rembourser au 31/12 (encours) | 3 363 570 € | 11 206 598 € | 9 661 422 € |
| Transfert de dette | - | - | - 2 094 767 € |
| Encours net | | | 7 566 655 € |
| Epargne brute | 2 045 061 € | 809 296,86 € | 1 387 423 € |
| Nombre d'années nécessaires au désendettement | 1 an et 8 mois | 13 ans et 9 mois | 5 ans et 5 mois |

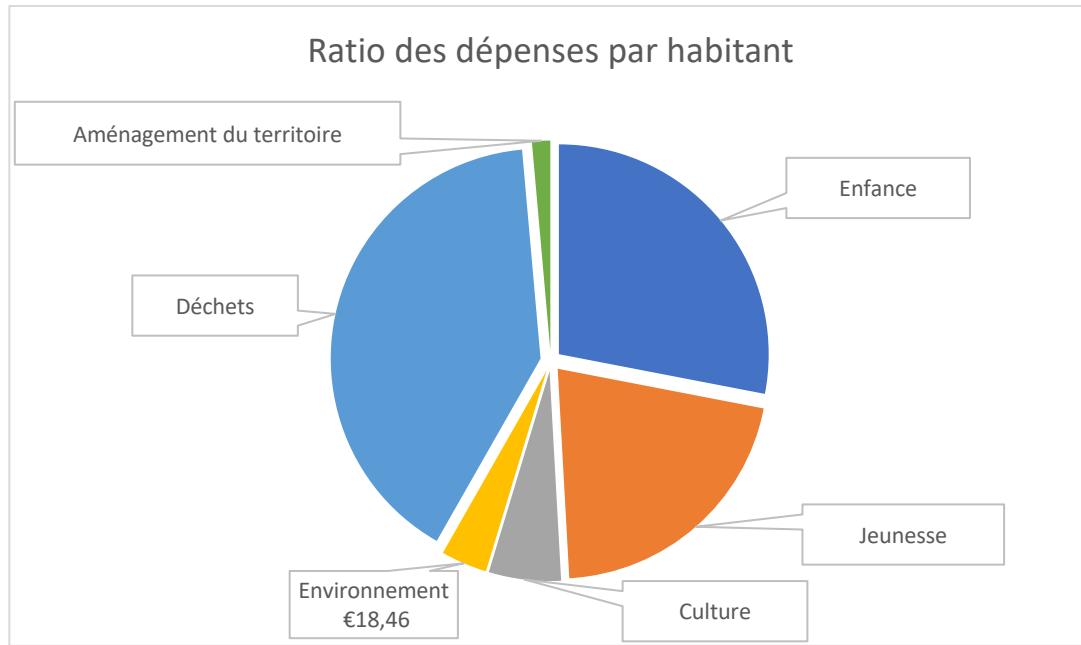
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la collectivité. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans.

4.1.4 Extinction de la dette



4.1.5 Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence



Faits marquants :

Passage en M57 au 1^{er} janvier 2022

Rédaction du règlement budgétaire et financier

Réformatage budgétaire sur un nouveau périmètre à 11 communes

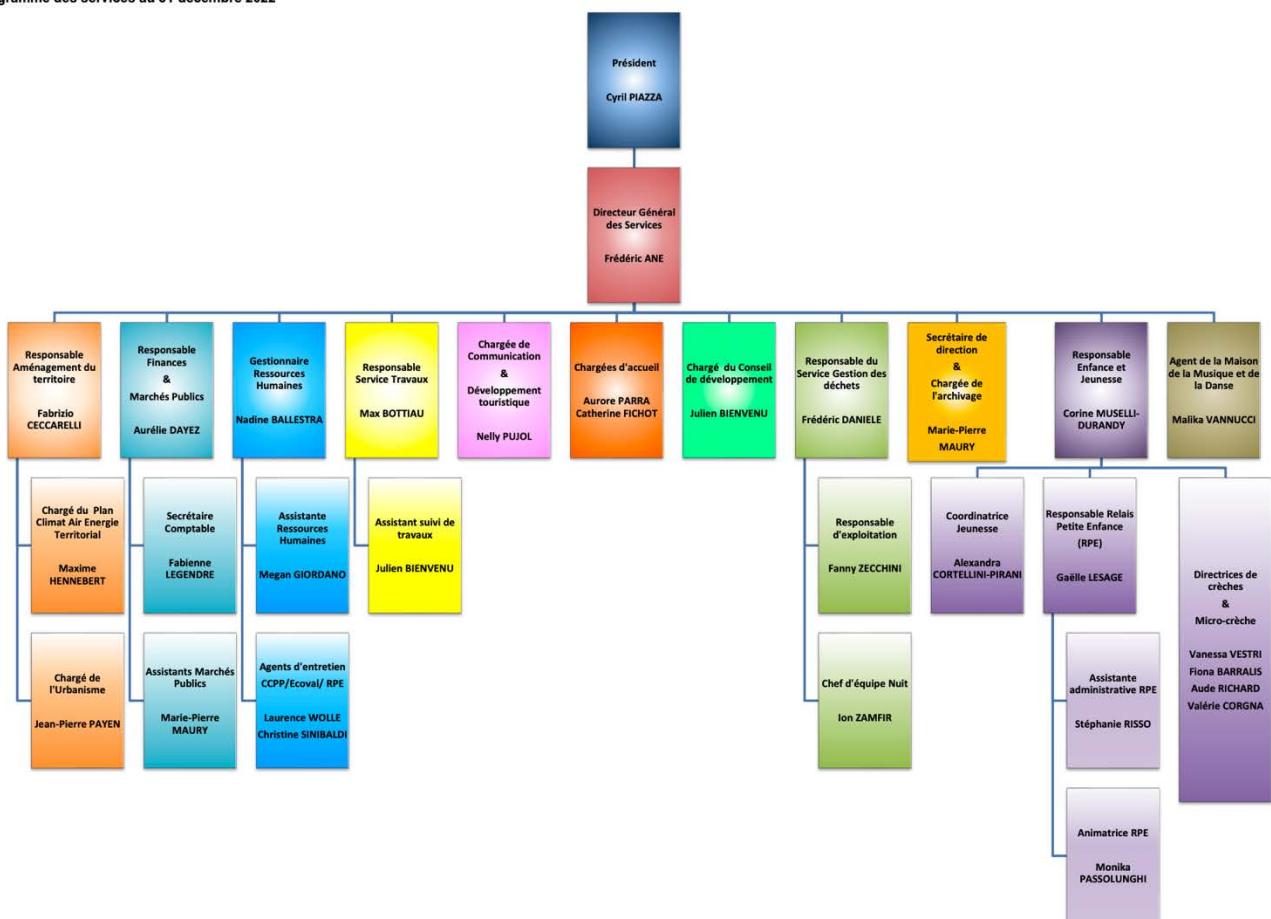
4.2 Ressources Humaines

En matière d'effectifs, la Communauté de Communes du Pays des Paillons compte au 31 décembre 2022 :

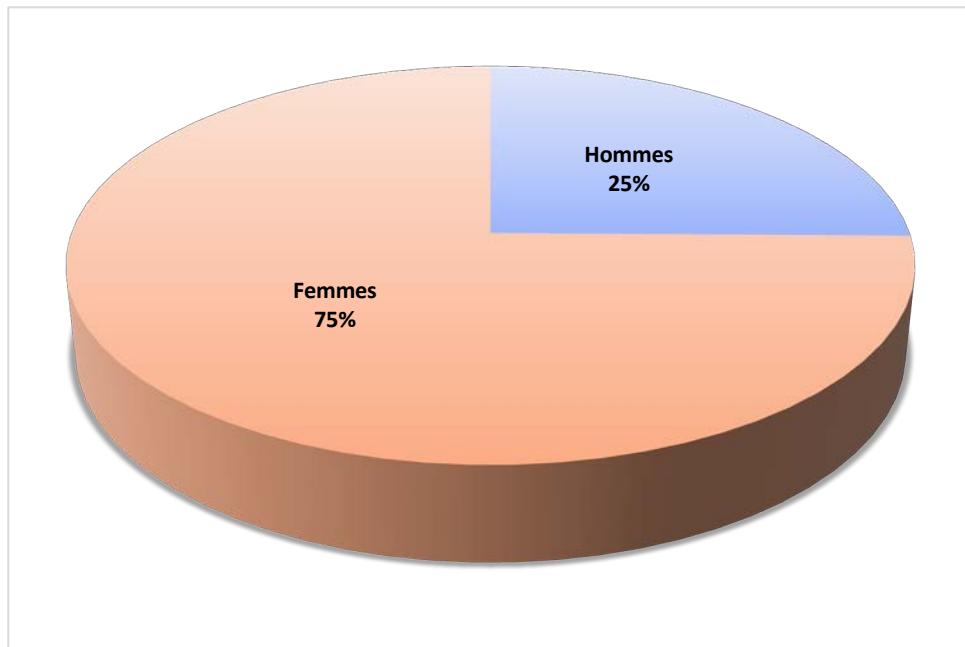
- 98 agents sur emplois permanents (soit 88 % de l'effectif)
- 13 agents sur emplois non permanents (soit 12% de l'effectif)

4.2.1 Organigramme

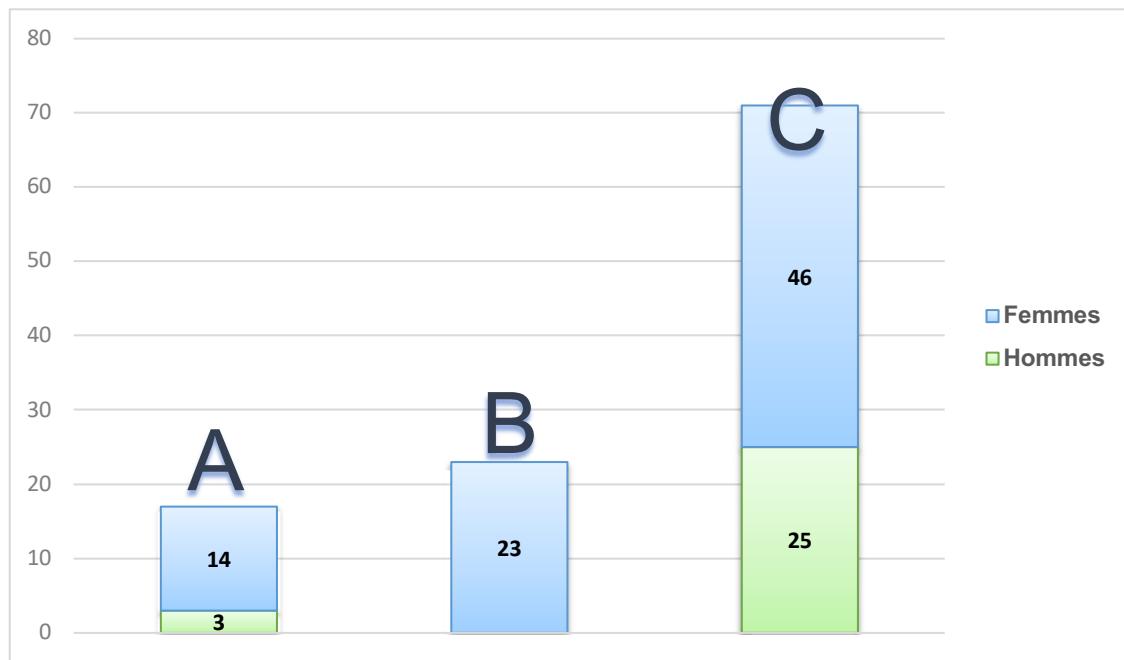
Organigramme des services au 31 décembre 2022



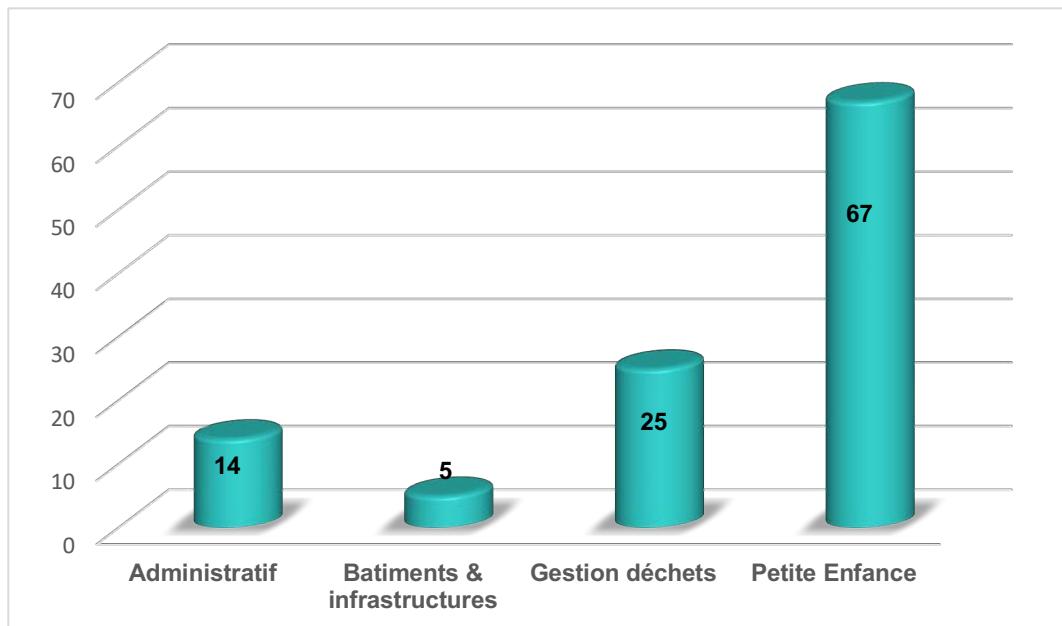
4.2.2 Répartition du personnel par sexe



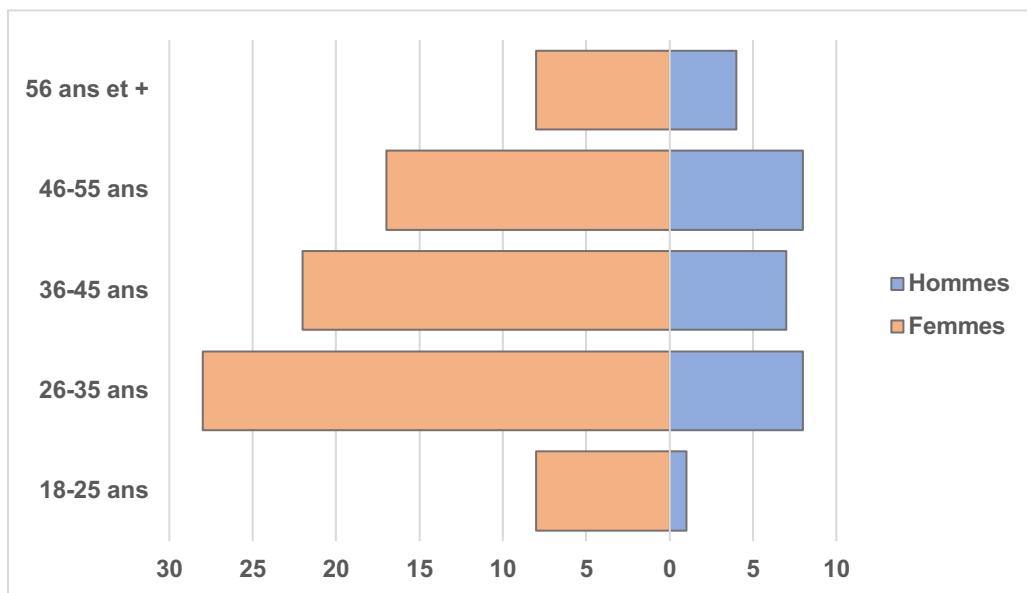
4.2.3 Répartition du personnel par catégorie



4.2.4 Répartition du personnel par service



4.2.5 Pyramide des âges des agents



4.2.6 Formation

En 2022, 43 agents ont suivi des formations organisées par le CNFPT.

Le développement des webinaires et des formations en distanciel entraîne une plus grande accessibilité à la formation pour les agents.

La collectivité a organisé avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes (UDSP06), 5 sessions de formation qui ont été suivies par 50 agents.

4.2.7 Les Ressources Humaines en chiffres



1565 bulletins établis :
1433 bulletins de paie
132 bulletins d'indemnité d'élus



1065 arrêtés liés à la gestion du personnel



156 contrats de travail
& 15 avenants



5 dossiers de stagiairisation
4 dossiers de titularisation
1 dossier de reclassement



268 arrêts de travail traités



26 sessions de formation suivies au CNFPT
2 sessions de formation d'intégration suivies au CNFPT
5 sessions de formation organisées au sein de la collectivité.

4.2.8 Faits marquants :

Rédaction du Règlement Intérieur pour les agents de la CCPP
Organisation et déroulement des élections professionnelles
Constitution du nouveau Comité Social Territorial

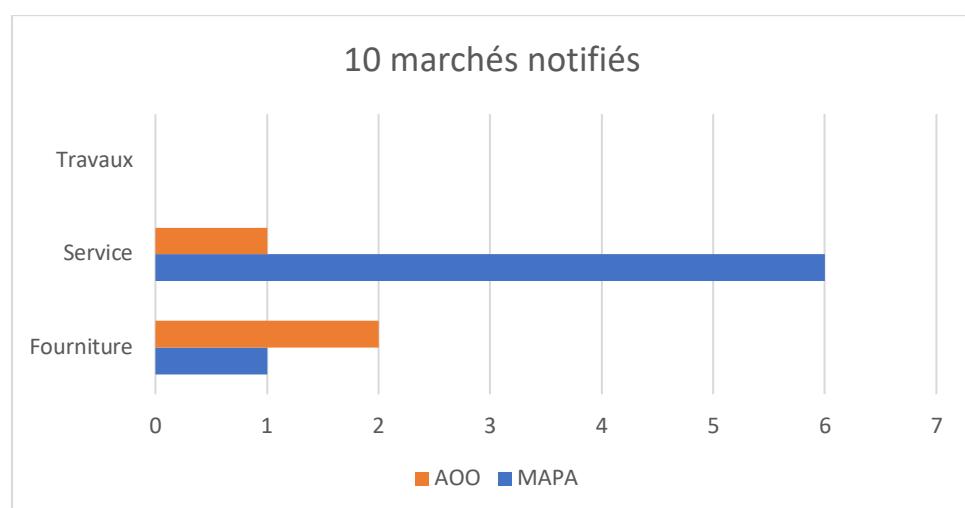
4.3 Administration

4.3.1 Commande publique

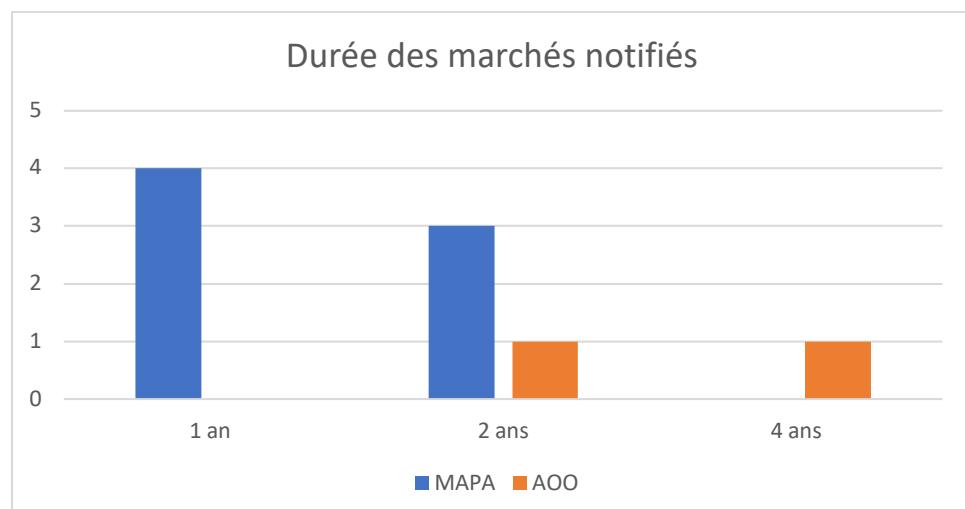
La commande publique est un outil au service du territoire permettant la sécurisation des procédures de mises en concurrence.

Les stratégies d'achat sont élaborées de façon pluriannuelle sur la base d'une rationalisation des besoins et intègrent systématiquement des considérations sociales ou environnementales.
Procédures notifiées en 2022

4.3.1.1 Nombre de marchés notifiés



4.3.1.2 Durée des marchés notifiés





4.3.2 Externalisation des achats

UGAP

Pour les achats à faible enjeu

Département des Alpes-Maritimes

Pour l'acquisition de protection et équipements spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire COVID19.

4.3.3 Gestion des documents :

Optimisation de l'archivage 2022

Le centre de gestion (CDG) a été mandaté par la CCPP pour intervenir dans les locaux des archives.

Suite au bilan effectué par le CDG, une référente archives a été nommée au sein de la collectivité et 16 journées d'interventions des archivistes ont été programmées. Un nettoyage spécifique des locaux et une opération de déshumidification a été entreprise.

Un premier travail des archivistes a permis d'éliminer 36,82 mètres linéaire d'archives.

La réorganisation de l'archivage a été engagé :



4.3.4 Communication

4.3.4.1 Animation des réseaux sociaux

Les lundis et jeudis : diffusion de publications déchets sur Facebook.

Publications pour sensibiliser la population au geste du tri, conseiller et informer.

Exemples :



4.3.4.2 Mise en ligne

Mise en ligne des menus de la cuisine centrale des crèches sur le site internet ccpp06.fr.

4.3.4.3 Rédaction d'articles et de contenus

- **Articles sur site internet et Facebook**

- Crèches et RPE (semaine du goût, Noël, sortie pompiers...)
- Semaine de la créa
- Forum de l'emploi
- PCAET
- Conseil de développement
- Noël du personnel

4.3.4.4 Conception – réalisation d’éléments de communication traditionnelle

- **Réalisation du panneau de vidéosurveillance d’ECOVAL PAILLONS**



- **Réalisation de stickers fluos pour les bacs OM**
- **Réalisation des autocollants emballages / verre /papiers pour les colonnes de tri**

4.3.4.5 Devoir de mémoire et transmission

4.3.4.5.1 78e Commémoration de la Libération des Paillons

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a célébré la 78e Commémoration de la Libération des Paillons. Cette date fut également le 15e anniversaire de l’inauguration du Monument en hommage aux Résistants des vallées des Paillons. Le service Protocole a organisé la cérémonie (réunion, réalisation du carton d’invitation, mails et courrier aux personnalités, commande de gerbe, traiteur...)





4.3.4.5.2 Cérémonie au collège de l'Escarène du 9 décembre 2022

Réalisation des blasons des communes qui adhèrent à ce collège pour harmoniser la décoration du hall d'entrée de l'établissement scolaire.

Inauguration lors de la remise des diplômes des brevets 2022

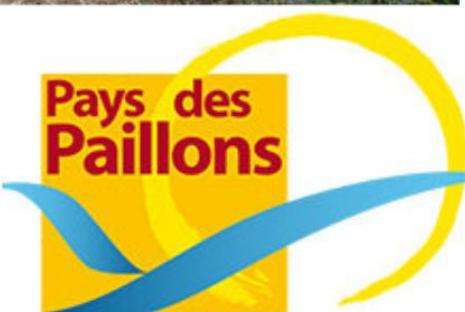


4.3.4.5.3 1^{ère} Semaine du Développement Durable du Pays des Paillons

- Communication pour annoncer l'événement
- Présence du service durant toute la programmation
- Retour d'articles pour communiquer sur cet événement passé

Communication réalisée :

- 1 Affiche générale (affichage extérieur, auprès des mairies, site internet, Facebook)
- 8 Affiches avec programmation (affichage extérieur, auprès des mairies, site internet, Facebook)
- Article pour annoncer l'événement
- Vu avec Nice Matin pour annoncer la manifestation
- 8 Vidéos avec les intervenants pour annoncer chaque journée (en ligne sur chaîne YouTube, site et Facebook)
- Photo prises durant la Semaine du développement durable
- 1 Vidéo retour sur la manifestation
- Articles (site internet, Facebook)
- Vu avec Nice Matin pour un retour sur la manifestation
- Réalisation de gobelets réutilisables et de carafes en verres



info@ccpp06.fr